



**FERNANDEZ
IMMOBILIER**

BAREME VENTE APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2026 TAUX MAXIMUM

HONORAIRES VENTE LOGEMENTS

- De 0 euros à 49 999 euros	8.00 % TTC
- De 50 000 euros à 120 999 euros	7.00 % TTC
- De 121 000 euros à 189 999 euros	6.00 % TTC
- De 190 000 euros à 289 999 euros	5.00 % TTC
- De 290 000 à 519 999 euros	4.00 % TTC
- Au-delà de 520 000 euros	3.50 % TTC

HONORAIRES VENTE GARAGES

- Honoraires forfaitaires	1 500 € TTC
---------------------------------	-------------

HONORAIRES VENTE TERRAINS ET COMMERCES 9.00 % TTC

HONORAIRES SIMPLE AVIS DE VALEUR

- Studios – F1 – F2	90.00 TTC
- F3 et plus	120.00 TTC
- Villas – Maisons	150.00 TTC

CES TAUX ET PRIX S'ENTENDENT TVA COMPRISE AU TAUX ACTUEL DE 20 %

**LES HONORAIRES DE VENTE SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR OU DU VENDEUR SELON LES
CONDITIONS DU MANDAT DE VENTE**

Selon Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

RCS MONTPELLIER N° 953 861 994 SIREN N° 953 861 994 00010 APE 6831Z